

Fonction publique : silence ministériel sur les salaires et les carrières

RÉMUNÉRATIONS Publié mardi 24 février 2026 par [Valérie Forgeront](#), [L'inFO militante](#)



« Rien, rien et rien », voilà ce qui se passe actuellement entre les agents publics et le ministre délégué à la Fonction publique, David Amiel, fulmine Christian Grolier, le secrétaire général de FO-Fonction publique. Pas la moindre réunion pour l'instant sur les carrières et les rémunérations... Le ministre avait cependant annoncé le 13 janvier, lors d'un Conseil commun de la fonction publique, un cycle de discussions sur le sujet. Il entendait alors discuter entre autres du régime indemnitaire et de la mise en valeur des parcours et lançait une date de réunion, le 26 mars. Les agents demandent eux des actions immédiates. Eux dont les salaires sont gelés pour la troisième année consécutive via la loi de finances de 2026, laquelle prévoit aussi la baisse de crédits ministériels et des suppressions d'emplois.

En revanche, une réduction des droits !

FO revendique ainsi la revalorisation de 10% de la valeur du point d'indice et l'ouverture de discussions sur les grilles indiciaires, de plus en plus tassées, menant à une Smicardisation. Mais pour l'instant, rien. En revanche, fulmine Christian Grolier, « on réduit les droits des agents ! ». En matière d'autorisations spéciales d'absence (ASA) notamment. « Il s'agit surtout de se mettre en règle [en répondant à l'injonction du Conseil d'État rappelant la loi de Transformation de 2019, NDLR] et de préserver les enjeux de continuité du service public sans coût budgétaire et humain supplémentaire », dénonce l'Union interfédérale. À titre d'exemple, il n'y aurait plus que quatre jours d'ASA au lieu de cinq en cas de mariage ou Pacs ; les droits concernant la garde d'enfants seraient individualisés et cette garde ne serait possible que jusqu'aux quinze ans d'un enfant et non plus seize. Par ailleurs, il n'y aurait plus que

trois jours d'ASA pour un enfant de douze à quinze ans et non plus six comme pour ceux âgés de zéro à onze ans. Cette « *réduction de droits est inacceptable* », a réagi FO-Fonction publique, dénonçant aussi l'attaque des conditions d'accès et de renouvellement du temps partiel thérapeutique.

L'inFO militante

L'article que vous êtes en train de lire est tiré de la revue « L'inFO militante », le bimensuel de la confédération Générale du Travail Force Ouvrière.
[Consulter les articles](#)

VALÉRIE FORGERONT

Journaliste à *L'inFO militante*

L'INFO MILITANTE

Le bimensuel de la Confédération

[#ASA](#) [#Fonction publique](#) [#Fonctionnaires](#) [#Salaire](#) [#Statut général de la Fonction publique](#)

Partager cet article :



Sur le même sujet

LES ARTICLES DE L'INFO MILITANTE

Élections dans la fonction publique : jour 1 pour voter FO

On y est. Depuis ce matin, les élections professionnelles dans la Fonction publique ont débuté. De ce 1^{er} décembre jusqu'au 8, les agents publics,